

Ceci est le cache Google de <https://www.andenne.be/pu1-cat-b-carmeuse-sa-reunion-dinformation-prealable-au-public-extension-de-la-carriere-du-boltry-a-seilles/>. Il s'agit d'un instantané de la page telle qu'elle était affichée le 24 nov. 2021 14:44:11 GMT. La [page actuelle](#) peut avoir changé depuis cette date. [En savoir plus.](#)

[Version intégrale](#) [Version en texte seul](#) [Afficher la source](#)

Astuce : Pour trouver rapidement votre terme de recherche sur cette page, appuyez sur **Ctrl+F** ou sur **⌘+F** (Mac), puis utilisez la barre de recherche.

PU1 cat.B- CARMEUSE SA – Réunion d'information préalable au public – Extension de la carrière du Boltry à SEILLES

Imprimé depuis www.andenne.be le 24 novembre 2021

AVIS A LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE RELATIVE A UN PROJET SOUMIS À ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

La SA CARMEUSE (dont le siège social est rue du Château 13A, 5300 Seilles) informe la population qu'elle souhaite introduire une demande de permis unique concernant **l'extension de la carrière du Boltry sur une zone d'environ 20 ha au lieu-dit « Haies-Monet » à Andenne**.

Les parcelles cadastrales concernées par le projet portent les références suivantes : Andenne, 11e division, section A, parcelles cadastrales 369 D2, 369 R, 369 X, 369 Z, 369 2, 370 E, 361 F2, 361 H2, 290 B6, 290 C6, 290 D6, 298 R, 298 Y, 298 W, 294 M, 401 H, 401 K, 290_E 6, 290Y5, 399 B, 354 N, 128 H, 128 L, 128 M, 114 L, 114 M, 83 B, 135 H, 143 M, 296 R, 298 X, 299 W2, 50 B, 57 E, 377 E, 378 F, 114 F, 463 E, 463 F, 469 A, 373 D, 379 B2, 379 W, 379 Z, 385 D, 386 C, 386 D, et section B 140 B, 131 R, 131 S, 138 A, 142 B, 144 A, 145, 146 D, 146 H, 147 H7, 147 K7, 147 L7, 147 M7, 147 R7, 147 X7, 147 Y7, 148, 149 B, 190 B, 191 B, 192 D, 194 K, 194 L, 194 M, 194 N, 194 P, 194 R, 195 B, 195 C, 195 D, 197 B, 197 C, 198 C, 198 D et section C 64 B, 68 D, 68 E.

Le projet vise à réaliser une extension vers le Nord de la carrière du Boltry sur une zone d'environ 20 ha au lieu-dit « Haies-Monet », inscrite en zone de dépendance d'extraction au plan de secteur et actuellement affectée à un usage agricole.

La zone d'extension sera uniquement destinée à l'activité d'extraction proprement dite tandis que des installations de traitement de la pierre seront réalisées dans le périmètre du site existant. Le projet intégrera un aménagement pour les terres de découverte.

Le projet comprend des installations de concassage, de lavage, de criblage, de stockage et de manutention de la pierre ainsi que des installations annexes. Les produits issus de l'exploitation de l'extension pourront être expédiés par bateaux depuis un point de chargement à créer au niveau de la concession dont Carmeuse dispose sur la Meuse. Il est également prévu de construire une nouvelle route d'accès au site.

La jonction entre le site actuel et l'extension nécessitera le déplacement du chemin dit « Route Militaire » de manière à maintenir l'accès à la réserve naturelle de Sclaigneaux.

Un projet de réaménagement du site sera intégré au dossier de demande, intégrant les terres de découverte à déplacer pour accéder au gisement.

Ce projet, relevant de la catégorie B des projets visés par le Code de l'Environnement, est soumis à étude d'incidences sur l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la SA CARMEUSE vous invite à participer à la réunion d'information préalable à l'objet susmentionné et organisée :

Le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30
Hôtel de Ville (Salle du Conseil communal)
Place des Tilleuls, 1
5300 Andenne

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter d'éventuelles alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

En vertu des mesures de distanciation sociale et de sécurité liées au Covid 19, la capacité de la salle est limitée à 200 personnes. Dès lors, une inscription obligatoire est à transmettre en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site www.afp-pro.be/inscription/carmeuse. Il est également possible de s'inscrire par téléphone au 0474.57.27.94.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater de la RIP, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit :

• **soit au Collège Communal d'Andenne**

– Service Environnement, Place du Chapitre, 7, 5300 Andenne – environnement@ac.andenne.be

Elle en adresse une copie (en mentionnant ses nom et prénom) au demandeur (SA. CARMEUSE, rue du Château 13A, 5300 Seilles), lequel la communiquera sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du demandeur à l'adresse suivante :

SA CARMEUSE

frederic.devisscher@carmeuse.be

Le demandeur se réserve le droit d'adapter les modalités pratiques d'organisation de la réunion en fonction de l'évolution sanitaire Covid-19 suivant les recommandations/impositions des autorités locales, régionales, provinciales et/ou fédérales.